

# Parcours Animation Sport

## Les objectifs

Permettre à **2500 jeunes** (au niveau national)  
d'acquérir une **formation qualifiante**  
pour accéder à un **emploi d'animateur** ou d'éducateur  
dans le champ sportif ou socioculturel.

Offrir à chacun de ces jeunes un **parcours individualisé**  
(information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent).

## *un jeune, un emploi, une formation*

### Profil du jeune

- âgé de **16 à 30 ans**
- rencontrant des **difficultés d'insertion** sociale, professionnelle
- ayant un **projet professionnel dans l'animation** et une réelle motivation pour l'encadrement des activités sportives ou socio-culturelles
- justifiant d'une **1<sup>ère</sup> expérience** dans l'animation
- possédant les **bases à l'oral et à l'écrit** pour la préparation du diplôme
- en bonne condition physique et pratiquant un sport régulièrement (pour l'encadrement des activités physiques et sportives)

### Types de contrats de travail

Les employeurs du secteur associatif ou public peuvent avoir recours à un contrat aidé, et en particulier :

- un **CAE** (contrat d'accompagnement dans l'emploi)
- un **contrat d'avenir**

### Formations diplômantes

- **BPJEPS**  
(brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)
- **BEATEP**  
(brevet d'État d'animateur technicien de l'éducation populaire)
- **BEES 1<sup>er</sup> degré**  
(brevet d'État d'éducateur sportif)
- **BAPAAT**  
(brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la jeunesse et des sports)

### Un travail en partenariat

#### De nombreux acteurs peuvent intervenir dans le PAS :

- services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (DRDJS, DDJS, CREPS)
- mouvement associatif sportif et d'éducation populaire
- service public de l'emploi (DDTEFP, ANPE...)
- collectivités territoriales
- réseaux d'information et d'orientation des jeunes (CRIJ, missions locales, PAIO...)

#### Ces partenaires agissent ensemble pour :

- repérer les emplois potentiels
- repérer les jeunes
- organiser l'offre de pré qualification et de formation en relation avec le positionnement du jeune
- financer la formation et le parcours du jeune
- assurer le suivi des jeunes

### Échéances

dès février 2006 : mise en œuvre des repérages  
dès septembre 2006 : proposition des premières formations

### Contact

Direction régionale et départementale  
de la jeunesse et des sports  
région Centre—département du Loiret  
Adeline Mélon • 02 38 77 49 44  
adeline.melon@jeunesse-sports.gouv.fr